

10 JAN. 2023

**Note importante aux Etudiants internationaux**

**De TIME UNIVERSITE**

**Objet : Procédure d'homologation des diplômes et attestations de scolarité**

Il est porté à la connaissance des étudiants internationaux inscrits à Time Université au titre de l'année universitaire 2022-2023 ce qui suit :

- 1- Les étudiants qui désirent homologuer leurs diplômes ou attestations de scolarité ( attestation d'inscription et certificat de présence ) par les services du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont appelés à présenter au service de la scolarité de l'Ecole un dossier comprenant les pièces suivantes :
  - ✓ Les originaux et des copies des documents à homologuer,
  - ✓ Une copie du Baccalauréat et des relevés de notes des années d'études antérieures,
  - ✓ Un timbre fiscal de 5DT à acquérir auprès d'une recette des finances et ce, pour chaque document à homologuer.
- 2- Le service de la scolarité transmettra les dossiers aux services concernés du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour traitement.
- 3- Les services de Time Université récupéreront les dossiers dûment traités pour les remettre par la suite aux étudiants concernés.

*p/* Le Directeur de l'Ecole

Mohamed DAMAK

